



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

Nouvelle loi sur la nationalité dès 2018

COSSONAY «Si vous voulez devenir Suisse ou Suissesse, il serait bienvenu d'entreprendre les démarches d'ici la fin 2017», relève Nathalie Martin, préposée à l'Office de la population de la commune de Cossonay et responsable du dossier de naturalisation, «car dès le 1er janvier 2018, une nouvelle loi qui restreint quelque peu les conditions d'accès à la nationalité suisse entrera en vigueur», poursuit-elle. Il reste donc un peu plus d'une année aux candidat(e)s au passeport à croix blanche.

Les chiffres prouvent que les personnes intéressées à obtenir la nationalité helvétique n'ont pas attendu pour se lancer. «En 2015, j'ai traité neuf dossiers, alors que cette année 27 sont terminés, 28 en cours et 14 autres personnes sont venues demander leurs données d'Etat civil, première démarche à réaliser pour la préparation d'un dossier de naturalisation», poursuit Nathalie Martin.

Trois types de naturalisation

Pour devenir Suisse, trois types de naturalisations sont possibles: la naturalisation facilitée fédérale selon l'art 27 LN (Loi sur les nationalités), la naturalisation ordinaire, la naturalisation facilitée cantonale, art 22 et 25 LN.

Ces trois types répondent à certaines conditions et la procédure diffère également. (*Tous les renseignements sur le flyer «Devenir Suisse», petit guide pratique de la naturalisation dans le canton de Vaud qu'on peut obtenir dans tous les greffes communaux.*)

Le Conseil d'Etat encourage la naturalisation

Dans un communiqué datant du 20 juin 2016, le Bureau d'information de l'Etat de Vaud indiquait que «... dès le 1er janvier 2018, la durée exigée de séjour en Suisse passera de douze à dix ans, les candidats devront être titulaires d'une autorisation d'établissement (permis C) et attester de connaissances d'une langue nationale, le français dans le canton de Vaud, non seulement à l'oral, mais également à l'écrit. (...)

Dans ce contexte, le Gouvernement invite toute personne étran-



Nathalie Martin.



gère intéressée par cette démarche à déposer une demande de naturalisation auprès du greffe de sa commune de résidence. De même, il encourage les communes à rester impliquées dans l'accompagnement des candidats.»

Quelques commentaires

En observant l'illustration «Devenir Suisse», nous constatons d'emblée que seul le permis C sera accepté, qu'il faudra entamer une nouvelle procédure en cas de changement de commune ou de canton, qu'une demande par adulte sera dorénavant exigée. D'autre part, entre autre critères, l'intégration sera considérée comme réussie dès lors que la personne sera apte à communiquer dans une langue nationale, raison pour laquelle des connaissances certifiées A2 à l'écrit et B1 à

l'oral seront demandées. A2 signifie «Je communique lors des tâches habituelles» alors que B1 veut dire «Je me débrouille dans la plupart des situations». Ces connaissances seront évaluées selon les critères du Portfolio européen des langues. Des associations telles que «Lire et Ecrire» ou «Français en Jeu» se chargent de l'enseignement et de l'évaluation. On peut trouver des tests et exercices d'entraînement sur Internet.

La procédure

«Les personnes concernées passent vers moi, je leur donne les renseignements souhaités et j'indique les pièces à joindre à leur demande. Quand cette dernière est complète, j'établis un rapport en présence du/de la candidat(e) qui est ensuite convoqué(e) par la Mu-

nicipalité pour un entretien. En cas de réponse positive, les autorités lui octroient la bourgeoisie de Cossonay. Le dossier est alors transmis au Canton, puis à l'Office fédéral des migrations à Berne.

Pour les deux autres formes de naturalisations, la procédure est administrative. Ni audition, ni rapport! Le candidat remplit sur l'honneur le formulaire ainsi qu'un questionnaire et fournit les documents requis. Puis le dossier passe par les niveaux communal, cantonal et fédéral. Sitôt la naturalisation acquise, le/la candidat/e est invité/e à prêter serment devant une délégation du Conseil d'Etat.

Des chiffres

La brochure «Devenir Suisse» indique que pour la naturalisation facilitée fédérale, il faut compter un an de procédure et déboursier Fr. 765.- Pour la naturalisation ordinaire et les naturalisations facilitées cantonales, il existe une fourchette de tarifs allant de Fr. 360.- à 1180.- (frais de commune, de canton et de Confédération réunis) et respectivement deux ans et demi et un an et demi environ de procédure. Actuellement, la démarche est gratuite ici, sur le plan communal, mais ça pourrait changer à très court terme.

Nathalie Martin, qui privilégie le contact direct, accueille avec amabilité et professionnalisme les candidat(e)s à la naturalisation et les renseigne sur toute question liée à ce dossier.

Adresses utiles

Cossonay: Office de la population. Tél.: 021 863 22 04

E-mail: office.population@cossonay.ch

Lausanne: Service de la population / Secteur naturalisations

Tél.: 021 316 45 91

E-mail: info.naturalisation@vd.ch

Berne: Office fédéral des Migrations – Naturalisations.

E-mail: einbuengerung@bfm.admin.ch

Enfin le texte complet des lois et des informations complémentaires se trouve sur la page: www.vd.ch. ■

COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay



EN BREF

Conseil communal

La dernière séance du Conseil communal de l'année 2016 aura lieu le **lundi 12 décembre prochain à 19h00** en l'au-la du théâtre du Pré-aux-Moines. Nous rappelons que ces séances sont publiques. Le détail de l'ordre du jour et les documents relatifs à cette séance peuvent être consultés sur le site www.cossonay.ch ou sollicités au Greffe municipal.

Harmonisation du concept régional des déchets - dépôt des sacs taxés

La société Valorsa SA et l'ensemble des sociétés en charge des périmètres de gestion des déchets du canton de Vaud ont décidé d'harmoniser le concept régional des déchets. En conséquence, des nouveaux sacs taxés, portant la désignation de «trier c'est valoriser» remplaceront les anciens dès le 1er janvier 2017. A l'exception du sac de 35 litres, dont le prix sera uniformisé pour l'ensemble des régions à CHF 1.95/sac (CHF 19.50/rouleaux) en lieu et place de CHF 2.00/sac, les prix de vente des sacs resteront identiques. L'objectif est d'unifier le système pour simplifier la vie des citoyens qui auront la possibilité de déposer leurs sacs dans toutes les communes acceptant les sacs blancs et verts. Les sacs portant la désignation de «STRID» seront valables jusqu'à épuisement des stocks.

Fêtes de fin d'année - Horaires de l'administration communale

Les bureaux de l'administration communale seront fermés pendant les fêtes de fin d'année, soit dès le **vendredi 23 décembre 2016, à 11h30**. Les collaborateurs de l'administration se réjouissent de vous retrouver à partir du **mardi 3 janvier 2017 à 08h00**.

Fêtes de fin d'année - Horaires du centre de tri des déchets

Pendant les fêtes de fin d'année, le centre de tri sera fermé les **lundis et mardis 26 et 27 décembre 2016, 2 et 3 janvier 2017** et ouvert les autres jours, selon l'horaire habituel.

Fêtes de fin d'année - Horaires de la bibliothèque communale

La dernière ouverture de l'année aura lieu le **mercredi 21 décembre 2016 de 14h00 à 17h00**. Ensuite, la bibliothèque fermera ses portes du **23 décembre 2016 au 9 janvier 2017**. L'équipe de la bibliothèque vous souhaite de joyeuses Fêtes! ■

LA MUNICIPALITÉ ET LES SERVICES
DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE



*La Municipalité
et les Services de l'Administration communale
vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année!*

PUB



COSS-AÎNÉS INFO

Activités à Cossonay pour les seniors,
mois de janvier 2017



Gym des aînés: tous les vendredis de 16h30 à 17h30.
Renseignements auprès de Jacqueline Guggisberg, 021 862 21 51.

Nordic Walking, tous les mardis de 9h à 10h30.
Renseignements: Nicole Viola, 021 862 17 94 ou 079 509 88 10.

Rendez-vous jeux, salle de paroisse catholique de Cossonay.
Renseignements auprès de Marlyse Landry, 079 562 87 64.
Participation: 5 frs, collation comprise.

Tables d'hôtes (prix Fr. 15.-) - **Table bistrot** (prix Fr. 16.-)
Inscriptions 48h à l'avance auprès de l'hôtesse, transport à disposition.

Table Surprise	mercredi 11 et	Ariane Chevrain
Petite Rue 13	dimanche 22 janvier	021 861 42 35

Table au bistrot	mardi 3 janvier	Lucia Keller
Restaurant PAM		021 861 18 32

Ciné-Séniors: mardi 10 janvier à 14h30: ADOPTE UN VEUF.

Groupe de balade (1 heure): lundis 9 et 23 janvier. Rdv Espace Landry, 9h00.

Groupe de marche: programme et renseignements auprès de Marlyse Landry, 021 861 43 29 ou 079 562 87 64.

Renseignements généraux auprès de l'animatrice régionale
Christine Logoz, 024 425 78 36 ou 079 501 46 25.